

**ORGANISATION DE LA FORMATION
ET MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES SPÉCIFIQUES****Master****ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022/2023**

Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales validées par le Conseil académique du 15/04/2021.

1. PRÉSENTATION DE LA FORMATION DE MASTER :

DOMAINE : Sciences Humaines et Sociales

MENTION : Histoire

Années et/ou Parcours type (le cas échéant) : M2 Ville, Pouvoirs et Sociétés

Code(s) étape Apogée(s) : 2HIS2

2. MODALITÉS DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITÉ (nombre d'absences autorisées, sanctions...) :

En M2 au-delà de deux absences non justifiées dans le semestre, les enseignants auront le droit de ne pas valider l'enseignement concernée au moment du jury, quelle(s) que soi(en)t la (ou les) note(s) obtenue(s) ou les travaux effectués

3. COMPENSATIONS :

Entre :

- UE d'un même bloc de compétences
- UE d'un même semestre
- UE d'une même année
- Autres compensations

Aucune compensation n'est prévue entre les différentes UE

Validation du Conseil académique du 17/06/2021

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :Régimes d'études proposés :Formation initiale (FI) FI par apprentissage (FA) Formation continue (FC) Organisation des études :Alternance Stage Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA :OUI NON Si oui, lesquels ? :

Les séminaires obligatoires ou optionnels peuvent être validés sur travaux, selon des modalités établies par les enseignants

5. AUTRES MODALITÉS CONCERNANT LA FORMATION :**Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, mémoire, options...**

En M2, les séminaires obligatoires et optionnels ne sont pas notés, mais validés selon les modalités

établies par les enseignants.

Seule la note de soutenance du mémoire vaut pour l'obtention de la mention.

L'éventuel stage est validé et non noté.